

Depuis quatre ans, Hervé Féron a rencontré à plusieurs reprises Julien Moulin, PDG de la société European Gas Limited (EGL), devenue en juillet 2015 la Française de l'Energie (FDE). La FDE devait coopérer avec le laboratoire GéoRessources de l'Université de Lorraine dans le cadre d'un projet de recherche autour du gaz de houille intitulé REGALOR et c'est comme cela qu'ils se sont rencontrés.

Le sous-sol lorrain contient d'énormes réserves de gaz de houille, pouvant représenter l'équivalent de neuf ans de consommation française en gaz, avec jusqu'à 371 milliards de mètres cubes et 1300 emplois directs et indirects à la clé. Ce projet est véritablement novateur car la campagne de forage qui a débuté en Lorraine en septembre 2016 constitue la première exploitation de gaz de houille en Europe de l'Ouest.

Hervé Féron est intervenu à plusieurs reprises auprès des Ministres de l'Ecologie, de l'Economie, de l'Enseignement Supérieur et auprès du Conseil Régional pour soutenir ce projet. Sur le plan financier, une aide de la Caisse des dépôts a été obtenue avec une prise de participation à hauteur de 500 000 euros.

Hervé Féron a notamment soutenu la demande de renouvellement des permis d'exploration « Bleue Lorraine Sud » et « Bleu Lorraine » auprès de la Ministre de l'Ecologie. Il avait ainsi rencontré en avril 2015 le conseiller « énergie » de Ségolène Royal afin de lui démontrer que les différents risques évoqués au sujet du gaz de houille^[1] étaient infondés.

En effet, **les réserves de gaz de houille, contrairement au gaz de schiste, sont exploitables sans recourir à la fracturation hydraulique.** Par ailleurs, contrairement à d'autres bassins -notamment en Alsace -, il n'est pas envisageable qu'une dissolution des roches se réalise en Lorraine. Enfin, la cimentation, le coffrage et le tubage du puits sur cette zone est assurée avec les meilleures techniques disponibles par une société qui procède à des forages depuis plus d'un siècle.

Hervé Féron a suivi l'examen de la Proposition de loi portant réforme du code minier, qui intègre le droit à l'environnement dans les règles d'exploitation des ressources souterraines ou sous-marines. Si ce texte acte – et c'est une bonne chose - l'interdiction définitive du gaz de schiste, il ne portera pour autant pas atteinte au développement de l'extraction du gaz de houille.

Considérant que l'extraction du gaz de houille ne provoque pas de dégât écologique et qu'elle représente une véritable opportunité en ressources de gaz et en créations d'emplois, Hervé Féron continue à demander plus de courage politique tant au niveau du Ministère compétent que de la nouvelle Région pour accompagner la recherche avec le laboratoire GéoRessources de l'Université de Lorraine ainsi que l'exploitation qui en résulte par la FDE.

Retrouvez, ci-dessous, l'article de l'Est Républicain de ce lundi 13 février à ce sujet :

2 L'ÉVÉNEMENT

LORRAINE > Énergies fossiles

Le gaz de charbon, mais

Au menu récent de l'Assemblée nationale, une proposition de réforme du code minier enterre la question des gaz et huiles de schiste. Mais pas celle du méthane que recèle le bassin houiller lorrain.

Voici quelques années, en pleine ébullition écologiste contre la multiplication des permis de recherche de gisements d'hydrocarbures non-conventionnels, le millefeuille sédimentaire lorrain emplit les évaluations pharaoniques sur son potentiel énergétique. Un chiffre de 650 milliards de m³ de gaz de schiste avait même été avancé... De quoi apaiser les appétits des planteurs de dérivés.

À l'époque, cinq sociétés étrangères avaient obtenu le sésame du ministère de l'Énergie pour fouiller le sous-sol régional. Problème : pour extraire cette « richesse », le seul moyen est la fracturation hydraulique ou « fracking », technique bannie de France par la loi dite Jacob de juillet 2011. De quoi calmer le jeu. Aujourd'hui, une seule société, Elkor Petroleum, est encore sur les rangs, « mais on n'en entend absolument plus parler », confie Jacques Pironon, directeur, à Nancy, de Géoressources. Ce laboratoire universitaire de notoriété internationale regroupe plus de 200 spécialistes des sciences de la terre. L'eldorado promis a

donc viré au fiasco, « d'autant que les estimations étaient très éloignées de la réalité, voire nulles... », ajoute le géologue. Et si l'entreprise conserve ses permis pour des raisons « stratégiques », cela risque d'être en pure perte, car ces derniers jours, le parlement s'est attelé – enfin – à la réforme du code minier. Il était temps : le texte date de 1810, sous Napoléon...

Pas de « fracking »

À l'arrivée, le cas des « shale oil et gas » comme disent les Anglais, sent plutôt Waterloo. Dans le but d'harmoniser le droit minier et celui de l'environnement, les députés ont, en effet, adopté un amendement qui exclut l'exploration et l'exploitation des gaz de schiste. La disposition a, certes, peu de chance d'aboutir avant le terme de la législature fin février, mais le coup est parti. Exit donc Gassland, mais pas Gashouille, car le projet de loi ne concerne pas le gaz de couche de charbon que recèle le bassin carbonifère mosellan.

Un atout, cette fois, bien réel qui ne nécessite pas l'usage décrié du « frack » pour le prélever. « Le réseau de microfissures de ce charbon fait qu'il suffit de pomper l'eau qui le sature pour libérer le méthane par dépressurisation », précise Jacques Pironon. Terreur des « gueules noires », le grisou n'est plus l'ennemi d'autrefois. Depuis 2006, la société European Gaz

Limited (EGL), devenue Française de l'Énergie (FDE) en 2015, multiplie les prospections au rythme des permis d'exploration délivrés dans le secteur de Saint-Avoird. En dépit de l'hostilité de certains écologistes qui mettent huiles et gaz de schiste ou de couche dans le même sac, FDE s'accroche. Le jeu en vaut la chandelle : selon une étude indépendante que vient de réaliser l'Université de Lorraine, Géoressources et le CNRS, « le volume disponible est évalué à 371 milliards de m³, soit six années de consommation française ». Du gaz naturel « made in Lorraine ».

Patrice COSTA

371 milliards de m³ de gaz de couche de charbon seraient disponibles dans le sous-sol du bassin houiller.

REPÈRES

Matrice : la différenciation entre les gaz dits conventionnels et non conventionnels réside dans la nature de la roche dans laquelle ils sont retenus et de leur capacité à en être extraits ou expulsés facilement par les techniques d'exploitation industrielle.

Méthane : le gaz de houille est un gaz sec qui s'est formé en même temps que le charbon, principalement composé de méthane, à hauteur de 97 % en Lorraine.

920 millions : estimé par les Houillères, c'est le volume, en tonnage de charbon, restant dans le sous-sol lorrain depuis l'arrêt de l'exploitation. Ce gisement contiendrait en moyenne 5,7 m³ de gaz par tonne de charbon.

« Shale gas et shale oil » : ces mots anglais qui désignent des roches sédimentaires très diverses est plus approprié que le terme français « gaz ou huile de schiste ». La récupération de cette ressource suppose de fracturer la roche mère pour accroître sa perméabilité.

Enjeu : la consommation gazière annuelle en France gravite autour de 40 milliards de m³ pour une facture de l'ordre de 9 M€ en 2015. À 99 %, ce gaz est importé. La Norvège est le premier fournisseur (42 %) devant la Russie, la Hollande, l'Algérie et le Qatar.

RÉGION

Sommaire

RÉGION

> PAGES 2 À 6

COURRIER DES LECTEURS

> PAGE 7

FRANCE MONDE

> PAGES 8 À 13

CAHIER SPORTS

> VOTRE SUPPLÉMENT SPORTIF DÉTACHABLE

HIPPISE

> PAGES 14 À 15

VOS PAGES LOCALES

> PAGES 16 À 32

MÉTÉO

> PAGE 36



Chaque premier samedi du mois, à partir de 14h devant la mairie de Lachambre, les anti forages organisent une marche contre le gaz de couche.

Photo RL/Thierry SANCHIS



Les prospections se multiplient dans le secteur de Saint-Avoird.

Photo RL/Thierry SANCHIS

rien d'autre...



La Française de l'Energie réalise une phase de pré-développement de son projet de production de gaz de charbon en Lorraine. Photo RL/Thierry SANCHIS

Des riverains mobilisés

Face à la multiplication des demandes de forages de la part de la Française de l'Energie, des riverains se mobilisent.

Des entités comme « Protégeons notre environnement », à Longeville-lès-Saint-Avold, ou « Stop gaz de schiste et de couche », à Tritteling-Redlach, ont lancé des pétitions, organisé des manifestations et proposé des réunions d'information.

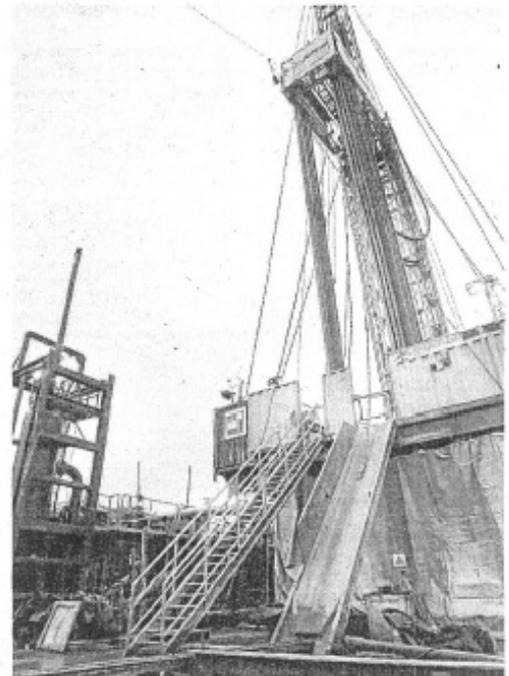
Des collectifs ont vu le jour à Lachambre, Altwiller, Boucheporn, Longeville-lès-Saint-Avold, etc. Objectif : sensibiliser les populations aux nuisances provoquées par les forages. Avec

l'espoir d'enrayer la mécanique. En février 2016, a été fondée l'Association pour la préservation de l'environnement local.

L'Apel 57 a pour objet de « veiller à tout faire pour prévenir les projets visant à détériorer l'environnement de vie locale, sur le secteur de Boucheporn, Lachambre, Longeville-lès-Saint-Avold, et Zimming, et plus généralement sur la Moselle ».

Depuis novembre, chaque premier samedi du mois, ces militants organisent une marche « contre le gaz de couche ». Le départ se fait depuis la mairie de Lachambre, à 14h.

La Moselle-Est sur le chemin de la production



Un forage est en cours à Lachambre, près de Saint-Avold. Photo RL/Thierry SANCHIS

Depuis la fin de l'année 2016, la Française de l'Energie fore un puits à Lachambre, commune limitrophe de Saint-Avold. Son nom de code : CBR-1. Selon l'entreprise, il « constitue la première étape de la phase de pré-développement de notre projet de production de gaz de charbon en Lorraine ». Outre Lachambre, d'autres sites sont prévus dans cet objectif, tous dans le pays voisin : Pontpierre, Zimming et Longeville-lès-Saint-Avold.

Les prospections de gaz de houille en Moselle-Est ont débuté en 2006. Quoi de plus logique dans l'ex-bassin houiller, où l'aventure du charbon a cessé en 2004. La société EGL a démarré les sondages à Diebling, près de Forbach, dans des veines vierges de toute exploitation minière. Le premier forage, quant à lui, a eu lieu en 2009, à Folschviller. Cette phase expérimentale a permis d'attester de l'existence d'un champ de gaz de houille gigantesque sous terre et de confirmer la viabilité économique du projet.

« Depuis le lancement de l'exploration du gaz de charbon dans la région lorraine, la Française de l'Energie (ex-EGL) a déjà foré quatre puits, modélisé en 3D le sous-sol du bassin sarro-lorrain et démontré la commercialité d'une production de gaz local plus pro-

pre », indique l'entreprise, dont le siège se situe à Forbach.

Mais avant de parler de production, il faut passer par des tests. Ils interviendront dès la fin du forage du puits de Lachambre et dureront entre trois et six mois, pour confirmer le potentiel. Pour mener à bien son projet, la Française de l'Energie a toujours assuré ne pas recourir à la fracturation hydraulique, procédé décrié par les opposants au gaz de houille. Un système de drains doit permettre de capter le gaz dans les veines de charbon. Après Lachambre, « d'autres forages sont programmés ». Pour passer de la phase de pré-développement à la production et la commercialisation.

La Française de l'Energie compte trouver un usage local à son gaz de houille. « Nous mettons en place des circuits courts afin d'offrir une énergie compétitive, autant sur le plan économique qu'écologique. Les clients seront essentiellement des particuliers mosellans. Nous comptons nous appuyer sur le réseau existant de gazoducs moyenne et basse pression, la production d'électricité et de chaleur étant encore à l'étude actuellement », fait savoir l'entreprise, cotée en bourse depuis l'an passé.

Pascal MITTELBERGER

[1] Mouvement de terrains, fuite de gaz et risques pour les aquifères

L'actualité

Actualité

mercredi 15 février 2017 13:32
